

# De la question salariale à la question territoriale et de la contestation légale à l'action extralégale. Assistons-nous à un déplacement de la conflictualité sociale ?

mardi 4 août 2015, par Manuel Cervera-Marzal

Contrairement à ce que croient certains intellectuels engagés qui se plaisent à voir dans les soulèvements populaires l'application de leurs recommandations personnelles, la *praxis* révolutionnaire précède généralement la *théorie* qui lui correspond. En ce sens, le dernier ouvrage du Comité invisible, *À nos amis*, paru fin 2014 chez La Fabrique, peut se lire comme une tentative de donner un socle théorique commun à des luttes récentes aussi diverses que le No TAV contre la ligne ferroviaire Lyon-Turin, les ZAD qui essaient sur le territoire français, la reprise ouvrière de l'usine Vio-Me de Thessalonique et l'occupation du parc de la place Taksim d'Istanbul en 2013. « Les insurrections, finalement, sont venues » [1], constatent d'entrée de jeu les auteurs d'*À nos amis*.

## Discuter avec nos amis

L'une des thèses les plus stimulantes du livre est que nous assistons actuellement à un glissement de la conflictualité sociale qui, sans quitter totalement le monde de l'usine et de l'entreprise, se déplacerait néanmoins progressivement vers la question territoriale. L'enjeu des luttes ne serait plus tant, ou plus seulement, l'amélioration des conditions de travail, mais le rapport des hommes à leur territoire. Faire sécession avec l'ordre capitaliste passerait désormais par la capacité à habiter notre territoire. Mais ce dernier désigne une façon d'être au monde et une qualité de lien humain, et non une ressource naturelle à exploiter ni une circonscription électorale à administrer.

Ainsi, selon le Comité invisible, si la lutte autour de la propriété des moyens de production n'a pas disparu, il n'en reste pas moins que le conflit central de la modernité oppose avant tout des usages concurrents et des conceptions rivales du territoire. Là où les technocrates ne voient qu'une étendue vide, quantifiable et sans aspérité, les révolutionnaires soulignent que la terre, jamais neutre, est peuplée de choses et d'êtres qui l'affectent et en sont affectés. Si le monde où résident le Comité invisible et ses amis ne saurait se couler dans l'espace marchand que promeut la civilisation capitaliste, c'est parce que « son territoire est la tablette d'argile qui seule dévoile son sens, et non une simple étendue dotée de fonctions productives habilement réparties par une poignée d'experts en aménagement. Il y a autant de différence entre un lieu habité et une zone d'activités qu'entre un journal intime et un agenda. Deux usages de la terre, deux usages de l'encre et du papier, que

rien ne rapproche » [2].

Malgré sa tonalité franchement foucauldienne et ses références allusives aux travaux de Toni Negri, Alain Touraine, Christian Laval et Pierre Dardot – jamais cités nommément –, *À nos amis* se situe à l'écart des sciences sociales et de leurs modes d'administration de la preuve. Aussi, dans ce manifeste politique, l'hypothèse d'une territorialisation de la contestation sociale ne fait l'objet d'aucune démonstration. Les auteurs se contentent de suggérer que les luttes se déplaceraient progressivement de l'appropriation collective des moyens de production à l'habitation commune du monde. Les insurrections contemporaines auraient pour enjeu la vie *en tant que telle*, et non sa seule dimension économique symbolisée par le rapport salarial.

Pourquoi et comment la conflictualité se serait-elle éloignée du terrain proprement socio-économique ? Sur ce point, les auteurs restent énigmatiques, presque silencieux. En guise d'explication, ils s'en tiennent à une injonction sur « l'économie » et une remarque sur « la société ». L'injonction à « en finir avec l'économie » [3] indique aux amis lecteurs qu'il est temps, d'une part, de congédier l'anthropologie de la science économique qui assimile l'homme à un « être de besoins » et, d'autre part, d'arrêter les appels à une « autre économie » plus humaine et plus équitable, tels que ceux « naïvement » proférés par Naomi Klein. En finir avec « l'économie » exige également, selon le Comité invisible, d'en finir avec la « société ». Les auteurs remarquent en effet qu'à l'heure actuelle, il n'y a plus de société à convaincre (du caractère désirable des idéaux révolutionnaires) ni à détruire (en raison de ses fondements autoritaires). La « société » serait un mythe indispensable à l'affirmation des

modes successifs de gouvernement, de l'État absolutiste à l'État-providence en passant par l'État libéral. L'idée selon laquelle « *tout est devenu social* (le logement, la question, l'économie, la réforme, les sciences, l'hygiène, la sécurité, le travail, et même la guerre) » [4] serait une fiction née au XIX<sup>e</sup> siècle, à laquelle Margaret Thatcher aurait eu le courage de renoncer, mais dont les révolutionnaires d'aujourd'hui auraient encore du mal à se départir. Or, au XXI<sup>e</sup> siècle, remarque le Comité invisible, le capital a renvoyé aux oubliettes de l'histoire la construction étatique d'une grande unité sociale intégrée sous l'égide de l'imaginaire national. Il procède désormais territoire par territoire, selon une logique ségrégationniste qui isole les « *smart cities* » des « banlieues pourries », les métropoles productives des zones rurales sinistrées, les classes moyennes inventives des autres « idiots, attardés et incompétents ». Toute prétention totalisante a disparu et, selon les auteurs, « la sécession que le capital pratique déjà, nous allons donc l'assumer, mais à notre manière » [5].

La stratégie sécessionniste du Comité invisible se déploie sur un double front puisque, du côté défensif, elle engage des gestes de résistance à la marchandisation du monde (blocage, émeute, occupation, sabotage) et, du côté offensif, elle tente d'instaurer des façons alternatives d'habiter le territoire. Les zadistes de Notre-Dame-des-Landes sont érigés en figure exemplaire de ce versant offensif, car leurs pratiques politiques et leurs activités agricoles préfigurent, ici et maintenant, un nouveau type de lien social et de rapport à la terre.

## Vers une territorialisation de la contestation sociale ? Les sciences sociales à la rescousse

En me basant sur les ressources propres aux sciences sociales, je souhaite ici examiner la validité de l'hypothèse d'une *territorialisation de la conflictualité sociale*. Sans reprendre à mon compte les nombreux jugements politiques et normatifs contenus dans *À nos amis*, j'essaierai de montrer en quoi les connaissances actuelles en sociologie et en histoire permettent de fonder cette hypothèse de la territorialisation plus solidement que ne le font les membres du Comité invisible. Leur donner raison sur ce point n'oblige aucunement à adhérer à leurs présupposés ontologiques ni à souscrire aux implications stratégiques de leur propos. Il me semble simplement que le constat qu'ils élaborent est d'un grand intérêt, mais qu'il mérite d'être mieux étayé et mieux précisé. C'est à cette tâche que je consacre ce texte.

Précisons d'emblée que, pour valider une hypothèse aussi massive que celle d'un *déplacement* de la conflictualité sociale, il faudrait mettre en œuvre une enquête quantitative et qualitative de grande ampleur. Une telle batterie de tests fait clairement défaut à mon papier. Celui-ci n'a donc pas vocation à trancher la question, mais, plus modestement, à spécifier les termes du débat. Je me fonde ici sur des données de seconde

main, issues pour l'essentiel de deux champs de recherche étroitement liés : l'histoire des mouvements sociaux [6] et la sociologie de l'action collective [7].

En l'état actuel, il me semble que les recherches en sciences sociales permettent d'affirmer que nous assistons, depuis un peu plus de trois décennies, à un relatif essoufflement des formes de contestation légales centrées sur des revendications économiques (salaires, emploi, conditions de travail) et, à l'inverse, à une certaine montée en puissance des modes d'action extra-légaux centrés sur l'enjeu territorial, comme en témoigne la multiplication des « zones à défendre » (Notre-Dame-des-Landes, Sivens, Roybon, Décines...) et des actions de désobéissance civile (Faucheurs d'OGM, Résistance à l'agression publicitaire, Réseau Sortir du nucléaire...). La conjonction de ces deux évolutions est-elle le signe d'un basculement du légalisme ouvrier vers l'illégalisme territorial ? Le cœur de la contestation sociale se déplace-t-il du rouge vers le vert et de la légalité vers l'extra-légalité ? Rien n'autorise à répondre par l'affirmative à ces interrogations. Mais plusieurs éléments – que je vais à présent exposer – coïncident et obligent à prendre la question au sérieux.

## Essoufflement du répertoire contestataire conventionnel

Restreignons-nous, par souci de rigueur, au cas français. Un constat s'impose : au cours des trente dernières années, la contestation légale, qui fit les belles heures du mouvement ouvrier, s'est affaïssée. Qu'il s'agisse du vote protestataire, du syndicalisme, de la grève ou de la manifestation, toutes les déclinaisons du répertoire contestataire conventionnel subissent un déclin que l'on peut qualifier de structurel, en raison de sa durée et de son intensité.

Le premier signe de ce déclin réside dans le vote protestataire, autrement dit dans le nombre de voix accordées au Parti communiste français. Du lendemain de la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux élections européennes de 1979, le PCF a systématiquement réuni entre 19 et 28 % des suffrages exprimés, devançant la SFIO la plupart du temps. À partir de 1981, son score n'a cessé de reculer, jusqu'à tomber sous la barre symbolique des 2 % pour la candidature de Marie-George Buffet aux présidentielles de 2007. Au premier tour des présidentielles de 2012, le score cumulé du Front de gauche, de Lutte ouvrière et du Nouveau parti anticapitaliste atteint péniblement les 12,6 %. Malgré quelques belles surprises, dues essentiellement à la présence de candidats charismatiques (Besancenot et Laguiller en 2002, Mélenchon en 2012), les scores électoraux de la gauche radicale sont à l'asphyxie depuis trois décennies.

De nombreux sondeurs prennent appui sur la progression électorale du Front national pour affirmer que le vote protestataire des ouvriers n'aurait pas disparu mais se serait simplement transféré de l'extrême gauche à l'extrême droite, de

la critique du capital à la haine des immigrés. Pourtant, les recherches les plus sérieuses sur la composition sociologique de l'électorat du FN démentent la thèse de l'ouvriéro-lépnisme, dont la presse sensationnaliste fait son miel chaque matin [8]. L'idée que les ouvriers et les chômeurs se seraient massivement convertis au vote frontiste est un effet d'optique dû à la hausse de l'abstention et de la non-inscription au sein des classes populaires, qui avoisinent respectivement 40 % et 15 % de ce groupe social. *Grosso modo*, la moitié des classes populaires ne votent pas. Une affirmation ressassée comme « 29 % des ouvriers ont voté Le Pen en 2012 » est donc erronée puisque, en tenant compte des abstentionnistes, ce score n'atteint que 15 %. Entre 1995 et 2002, l'abstention progresse de 11 points chez les ouvriers, et le FN d'un seul point. Dans l'absolu, les ouvriers ne votent pas beaucoup plus pour le FN qu'autrefois. Par contre, nombre d'anciens ouvriers de gauche ne se rendent plus au bureau de vote, et 18 % des ouvriers électeurs de Chirac au 1<sup>er</sup> tour de 2002 ont voté Le Pen au 1<sup>er</sup> tour de 2007. La conjonction de ces deux phénomènes – hausse de l'abstention chez les ouvriers de gauche et radicalisation des ouvriers de droite – augmente mécaniquement la proportion du FN parmi les suffrages exprimés par la classe ouvrière.

L'essoufflement du répertoire contestataire conventionnel est encore plus sensible au niveau du syndicalisme que sur le plan du comportement électoral. Depuis l'après-guerre, le taux de syndicalisation n'a cessé de diminuer, passant d'environ 50 % des salariés en 1945, à 25 % en 1970 et moins de 8 % aujourd'hui. Ce déclin s'explique par une multiplicité de facteurs qui interagissent entre eux : montée du chômage et de la précarité qui pèsent sur l'ardeur des salariés (entre 1985 et 2005 la part des salariés en intérim est multiplié par 5 et celle des salariés en CDD est multipliée par 7) ; déricotage du droit du travail et dégradation des conditions de travail (individualisation des contrats, polyvalence et parcellisation des tâches, flexibilisation, sous-traitance, augmentation de la mobilité professionnelle) ; fermeture de bastions ouvriers (chantiers navals, mines, sidérurgie, textile) et disparition des grands établissements où il y avait la plus forte syndicalisation (avec la tertiarisation, la taille moyenne des établissements a diminué d'un tiers en 1985 et 2005) ; manque de représentativité des chômeurs et des précaires ; recentrage de la CFDT et passage d'un syndicalisme de contestation à un syndicalisme de négociation ; crise idéologique du marxisme et affaïssement de la conscience de classe ; coupure entre la base et le sommet des syndicats ; durcissement de la répression antisyndicale, etc. Le déclin du syndicalisme français est un constat indéniable, qui appelle néanmoins deux nuances. D'une part, à la suite des grèves de décembre 1995, la fondation de Solidaires a favorisé un regain de combativité syndicale. D'autre part, malgré la perte massive d'adhérents, les syndicats demeurent un entrepreneur essentiel des luttes salariales. Comme en témoignent diverses enquêtes quantitatives, la conflictualité au travail atteint son plus haut niveau dans les entreprises qui comptent le plus de syndiqués.

Les phénomènes susmentionnés (précarisation, intérim, parcellisation, etc.), qui affectent le syndicalisme français et les

salariés dans leur ensemble, entravent aussi le recours à la grève. À ce propos, il est révélateur que les courbes de la hausse du chômage et de la diminution du nombre de grèves évoluent de façon inversement proportionnelle. Depuis le début des années 1970, les grèves subissent un déclin constant et considérable. Le nombre annuel de journées individuelles non travaillées (JINT) – c'est-à-dire les grèves de 24 heures – atteignait environ 3,5 millions en 1975, puis 1 million en 1988, et seulement 300 000 depuis 2002. Il est vrai que le nombre de JINT n'est pas un indicateur parfait du degré de conflictualité au travail. Sa première lacune tient au fait que le recensement effectué par les inspecteurs du travail est souvent approximatif. Par ailleurs, comme le souligne l'enquête REPONSE (Relations professionnelles et négociations d'entreprise) de la DARES, la grève de 24 heures n'est pas tout à fait représentative des conflits du travail, qui se manifestent de plus en plus à travers le refus d'heures supplémentaires, la grève perlée, les débrayages, les pétitions et l'absentéisme [9]. Mais, en dépit des limites inhérentes à cet indicateur, le recensement des JINT témoigne d'un déclin structurel du recours à la grève. Ce déclin n'empêche pas que, lors de grandes vagues de mobilisation, la grève demeure un outil essentiel, comme le démontre son utilisation massive par les cheminots en 1995 et par les enseignants en 2003.

Contrairement au déclin du vote protestataire, du syndicalisme et de la grève, la manifestation connaît, depuis la fin des années 1970, un usage croissant. Elle a « acquis une certaine centralité au sein des modes de participation politique, tant par rapport aux autres formes d'action du répertoire contestataire que par rapport aux formes plus conventionnelles comme le vote » [10]. Les manifestations sont de plus en plus fréquentes et leurs effectifs augmentent continuellement. À Paris, par exemple, le nombre de manifestations a presque doublé entre 1999 et 2009, passant de 1768 à 3109. De même, selon les enquêtes du CEVIPOF, en 1983, 28 % des Français déclaraient avoir déjà participé à une manifestation, contre 55 % en 2004. Simultanément, la légitimité de ce répertoire n'a cessé d'augmenter, puisqu'en 1988, un Français sur deux se déclarait « prêt à manifester », contre deux sur trois en 1995, puis trois sur quatre en 2002. Lors de la mobilisation de 2010 contre la réforme des retraites, le seuil des 3 millions de manifestants (selon les organisateurs, et 1 million selon la police) a été franchi à six reprises, alors qu'il ne l'avait été que trois fois entre 1980 et 2009. D'un point de vue strictement quantitatif, la manifestation ne souffre donc pas du déclin qui affecte la grève, les syndicats et le vote protestataire.

Mais un regard qualitatif tempère notre enthousiasme et oblige à reconnaître que, parallèlement à sa massification, la manifestation a subi un processus d'institutionnalisation et de domestication. Longtemps illégale, la grève est aujourd'hui reconnue comme une liberté fondamentale par les législations française, européenne et internationale. Elle a presque entièrement perdu le caractère sauvage et spontané qui la caractérisait souvent au XIX<sup>e</sup> siècle, puisqu'elle est désormais doublement encadrée, par les organisations (syndicales, partisans, associatives) qui la mettent en œuvre et par le

pouvoir préfectoral qui les autorise et les surveille. Enfin, ce répertoire s'est profondément routinisé, au point que manifester n'est plus le signe d'une crise politique, mais une manière comme une autre d'adresser ses revendications aux gouvernants. La grande messe républicaine du 11 janvier 2015 a porté à son comble ce travestissement, puisque la manifestation vit la présence des plus grands chefs d'État de la planète, alors qu'elle était traditionnellement un moyen de contester les dirigeants. L'outil de lutte contre le pouvoir politique servit en l'occurrence de soutien objectif au gouvernement de Manuel Valls et à sa mise en place d'une législation sécuritaire et liberticide. Ce triple processus d'institutionnalisation (juridique, organisationnelle et étatique) de la manifestation a considérablement amoindri sa portée subversive et son efficacité politique. À tel point qu'on peut se demander si ce que Nicolas Sarkozy affirmait en 2009 à propos des grèves ne serait pas valable pour la plupart de 7 000 manifestations ayant lieu en France chaque année : « Désormais, quand il y a une grève, personne ne s'en aperçoit. »

## Déclin ou déplacement de la conflictualité sociale ?

L'essoufflement du répertoire contestataire conventionnel n'est pas synonyme d'une disparition de la conflictualité sociale. Cette dernière peut emprunter d'autres voies qu'il s'agit précisément d'identifier. Dans la perspective avancée par le Comité invisible, le déclin de la contestation légale traditionnellement incarnée par la grève et la manifestation ne correspond pas à un triomphe du néolibéralisme et à une pacification de la société, mais, au contraire, à une reconfiguration de la conflictualité qui s'agence à présent autour d'un problème inédit. En effet, le propre des luttes actuelles consisterait à déplacer l'*enjeu* de l'affrontement au capitalisme, afin de substituer la question du territoire (à habiter) à celle du salaire (à augmenter). À une anthropologie fondée sur la notion de « travail » (anthropologie partagée par les libéraux et les marxistes), le Comité invisible préfère une anthropologie de la « vie ».

Mais les membres du Comité s'arrêtent à mi-chemin et manquent une deuxième dimension constitutive du déplacement de la conflictualité sociale : les luttes ne changent pas uniquement d'*enjeu*, elles changent également de *forme*. En effet, les protestations légales reculent au profit d'actions extra-légales comme la désobéissance civile et les zones à défendre. Ce que les auteurs d'*À nos amis* ne semblent pas percevoir, c'est que la *territorialisation* des luttes s'accompagne de leur *extra-légalisation*. En s'éloignant du terrain étroitement économique, les luttes s'échappent également du cadre de la légalité. Ces deux tendances sont aussi indissociables que le sont le *contenu* d'une chose et sa *forme*. La question territoriale et l'action extra-légale ne font qu'un. C'est du moins l'hypothèse que j'avance, mais que je ne suis pas en mesure de démontrer. Tout au mieux vais-je essayer de montrer, dans ce qui suit, que l'idée mérite d'être prise au sérieux.

## Territorialisation des enjeux et extra-légalisation des luttes

Une précision s'impose. Les éléments mentionnés ci-dessus prouvent que si l'on assiste bien à un déclin de la grève et de la manifestation, celui-ci n'équivaut pas à leur disparition. Je ne soutiens pas que les luttes extra-légales et territoriales seraient en passe de remplacer entièrement les contestations légales et salariales. Je suggère simplement que, depuis environ trois décennies, les premières acquièrent une importance croissante tandis que les secondes sont en perte de vitesse. Ces deux évolutions concomitantes déplacent logiquement le centre de gravité de la conflictualité sociale. Je parle donc d'une *tendance* à la territorialisation des enjeux et à l'extra-légalisation des formes – avec tout ce qu'une tendance contient de fragile, d'incertain et de réversible – et non d'un processus implacable parvenu à son terme. Par conséquent, il ne s'agit pas d'opposer les luttes territoriales et salariales, mais d'examiner ce qui les distingue et qui, ce faisant, les rend complémentaires.

Trois indices témoignent de la tendance à l'extra-légalisation des luttes : la multiplication des zones à défendre (ZAD), la prolifération des actions de désobéissance civile et la criminalisation de formes de lutte autrefois reconnues légalement par la justice et l'État. Les ZAD consistent en général à occuper illégalement un terrain afin de s'opposer à un projet d'aménagement comme la construction d'un aéroport ou d'un parc de loisirs, mais aussi à des projets d'agriculture industrielle comme la ferme des mille vaches et à des chantiers d'exploitation des gaz de schiste. Ces occupations de zones dites « à défendre » ne sont pourtant pas des actions exclusivement défensives, puisqu'à travers la permaculture, l'agroécologie et des formes d'habitat alternatives, les militants zadistes tentent d'élaborer de nouvelles façons d'habiter le territoire, non destructrices des ressources naturelles et du lien social. Et, à travers l'expérimentation de la démocratie directe, de la décision au consensus et de l'anonymat, les zadistes tentent également d'inventer de nouvelles formes d'organisation sociale, à l'écart de la politique professionnalisée et représentative. Les ZAD agissent donc sur un double front avec, du côté défensif, la résistance à des projets « inutiles et imposés » d'aménagement du territoire et, du côté offensif, la préfiguration d'une façon radicalement démocratique et écologique d'habiter le monde.

D'un point de vue historique, cette stratégie s'inspire de la lutte des paysans du Larzac contre l'expropriation de leurs terres à des fins militaires, et elle partage certaines caractéristiques avec les squats, à ceci près que ces derniers essaient généralement en milieu urbain, tandis que les espaces ruraux sont plus propices à l'émergence des ZAD. D'un point de vue idéologique, les zadistes s'inspirent de la tradition libertaire, puisque le néologisme « ZAD », qui est un détournement du vocable administratif « zone d'aménagement différé », est aussi une réappropriation de l'acronyme « ZAT » (zone d'autonomie temporaire) [11], concept phare du livre éponyme de l'écrivain

anarchiste américain Hakim Bey. Au cours des dernières années, les ZAD ont proliféré. En décembre 2014, une carte interactive élaborée par France Info recensait 104 projets d'aménagement contestés en France [12], allant de l'enfouissement de déchets nucléaires dans la Meuse (Bure) à la construction de lignes ferroviaires (Dax-Hendaye, Lyon-Turin) en passant par l'installation d'une piste de ski à l'intérieur d'un centre commercial (Europa City à Gonesse). Ces mobilisations citoyennes n'ont pas toujours les ressources militantes suffisantes pour donner lieu à une occupation des lieux, mais elles ont toutes le modèle de Notre-Dame-des-Landes à l'esprit. Aussi les ZAD se sont-elles démultipliées, au Testet pour protéger la zone humide menacée par le barrage de Sivens, à Roybon contre la construction d'un Center Parcs et à Décines contre le Grand stade de l'Olympique lyonnais.

À l'instar des ZAD, les collectifs de désobéissance civile prolifèrent. Au tournant des années 1990-2000, ce type d'actions collectives, publiques, extra-légales et non violentes s'impose progressivement comme un des modes privilégiés du répertoire contestataire contemporain. On en trouve certes des prémices à la fin des années 1950, à travers notamment les premières actions politiques de la Communauté de l'Arche de Lanza del Vasto en 1956 [13], la création de l'Action civique non violente [14] en 1957, le « manifeste des 121 » contre la guerre d'Algérie en 1960, la lutte du Larzac à partir de 1971 et la naissance du Mouvement pour une alternative non violente en 1974. Mais le mouvement reste alors balbutiant, minoritaire et occulté par les autres grammaires de la contestation, notamment socialiste. Après « l'âge d'or » [15] des années 1970, la phase de repli de la « cauchemardesque » [16] décennie 1980 affecte, au même degré que les autres luttes, les mouvements non violents de l'époque.

Ce n'est qu'à travers le renouveau des mouvements sociaux de la fin des années 1990 que, parallèlement au déclin des modes d'action traditionnels (baisse du taux de syndicalisation, du nombre de journées de grève, hausse de l'abstention, perte de croyance en l'efficacité des manifestations), la désobéissance civile connaît son véritable épanouissement. Le mot se répand autant que la chose. Le mode d'action est de plus en plus prisé, donnant lieu à l'émergence de plusieurs collectifs (Act Up en 1989, squats de Droit au logement à partir de 1993, Faucheurs volontaires d'OGM en 2003, Jeudi noir en 2006, etc.) qui en écrivent les premières heures de gloire (préservatif géant sur l'obélisque de la Concorde lors de la Journée mondiale du sida de 1993, démontage du McDonald de Millau en août 1999).

Dans le même temps, le nom de « désobéissance civile » connaît un succès grandissant : il commence à étiqueter des pratiques qui existaient de longue date mais qui, jusqu'alors, ne se reconnaissaient pas sous cette appellation. La diffusion de ce label « désobéissant » s'accompagne de l'invention de multiples déclinaisons : « désobéissance civile », « désobéissance éthique », « désobéissance civique », « désobéissance pédagogique », « désobéissance institutionnelle », « désobéissance professionnelle », « désobéissances individuelles ». Ce vocabulaire commun de la « désobéissance » contribue à rassembler des pratiques qui, auparavant, s'ignoraient elles-

mêmes – en tant que désobéissance qui ne dit pas son nom – et s'ignoraient entre elles – faute de pouvoir se rattacher à une même identité symbolique. Le signifiant « désobéissance » et le champ sémantique qui l'accompagne confèrent à des expériences éparses une identité partagée : « nous sommes tous des désobéissants ». Cette *autoréférence* conduit des pratiques, expériences et organisations antérieurement disparates à se rassembler dans une même entité, par exemple les trois « Forums de la désobéissance » organisés dans la ville de Grigny depuis 2011, qui regroupent des dizaines d'acteurs se retrouvant dans cette appellation.

Comme les ZAD, les actions de désobéissance civile montrent qu'un nombre croissant de militants n'hésitent plus à transgresser les frontières imposées par la loi. De même, les désobéissants civils accompagnent, dans une large mesure, la territorialisation des enjeux politiques : des organisations aussi diverses que Greenpeace, la Confédération paysanne, les Faucheurs d'OGM, les Déboulonneurs et Résistance à l'agression publicitaire défendent toutes, à leur manière, une autre façon d'habiter le territoire, plus respectueuse de l'environnement, de la biodiversité et de l'agriculture écologique. Dans le même sens, les membres du Réseau Éducation sans frontières ne militent-ils pas pour en finir avec une conception identitaire et nationaliste du territoire français ? Jeudi noir et Droit au logement ne cherchent-ils pas à soustraire l'espace urbain à la spéculation immobilière pour, au contraire, le mettre au service de la satisfaction des besoins des mal-logés et des sans-abris ?

Parallèlement aux ZAD et à la désobéissance civile, un troisième phénomène accrédite l'hypothèse d'une extra-légalisation de la conflictualité sociale. En août 2007, le gouvernement Fillon a porté atteinte au droit de grève en instaurant une loi sur le service minimum dans les transports en commun et à l'école primaire. L'obligation faite aux salariés de déposer un préavis 48 heures à l'avance – pour permettre aux collectivités locales de réorganiser les services publics en substituant des non-grévistes aux grévistes – rend illégale les grèves spontanées. Début 2013, dans la même logique de domestication de la contestation, le gouvernement socialiste de Jean-Marc Ayrault s'est fermement opposé à la « loi d'amnistie sociale » des militants poursuivis par la justice dans le cadre de conflits liés au travail ou à l'environnement. Durant l'été 2014, resserrant encore un peu plus l'étau, le gouvernement de Manuel Valls s'est illustré en interdisant de façon répétée des manifestations de solidarité avec le peuple palestinien et les habitants de Gaza massacrés sur lesquels pleuvaient sans discontinuer les bombes israéliennes. Pour avoir appelé à manifester malgré l'interdiction, plusieurs militants ont été mis en examen à la demande du parquet. La criminalisation des mouvements sociaux est en marche, et les militants tombent progressivement sous le coup des législations visant en principe les actes terroristes.

Ces récents événements législatifs et judiciaires signifient que la tendance des luttes à sortir du cadre de la légalité n'est pas du seul fait de ceux qui militent. L'État joue un rôle de premier plan dans cette extra-légalisation de la conflictualité sociale, puisque

son action met hors-la-loi des pratiques politiques hier encore reconnues par le droit. Autrement dit, parallèlement à la radicalisation des militants qui élargissent leur panoplie stratégique par le recours à des actions extra-légales, nous assistons à une radicalisation de l'État qui, dans sa dérive répressive et sécuritaire mise à nue par la loi « antiterroriste » adoptée au Parlement le 5 mai 2015, déclare illégales ce qu'il présentait autrefois comme des libertés démocratiques fondamentales.

## Corser le problème

Cette trop brève tentative de pointer les logiques à l'œuvre dans le déplacement de la conflictualité sociale devra être confrontée à un matériau de recherche plus complet et plus consistant que le mien. J'espère simplement avoir montré que l'hypothèse d'un glissement de la question salariale vers la question territoriale, et de la contestation légale vers l'action extra-légale, mérite d'être prise au sérieux.

En guise de conclusion, je voudrais pointer les limites de mon propos. Aussi stimulante soit-elle, l'hypothèse du Comité invisible, que je reprends partiellement à mon compte en tentant de l'enrichir, est frappée par trois lacunes. Les deux premières concernent la question des enjeux : en affirmant que la question du territoire s'assoit sur le trône autrefois occupé par celle du

salaire, on passe globalement sous silence les enjeux féministes et antiracistes dont chaque jour qui passe nous démontre la gravité et la persistance. À trop focaliser l'analyse sur le territoire, on risque ainsi de reproduire sans s'en apercevoir la fâcheuse hiérarchisation de l'ennemi principal et des fronts secondaires.

Le troisième oubli concerne une *forme* de luttes que je n'ai pas mentionnée jusqu'ici, identifiée par l'anthropologue James C. Scott sous le nom d'« infra-politique des subalternes » [17] et par l'historien Alf Lüdtke sous celui de « quant-à-soi » [18]. Pour ma part, je parle de « micro-résistance individuelle et souterraine », afin de désigner les petits actes quotidiens que, dans le dos des dominants, chacun met en œuvre pour s'aménager des espaces de liberté et bricoler des marges de manœuvre. De la silencieuse grève du zèle au petit vol de viande dans le supermarché qui nous emploie en passant par la simulation de ne pas avoir entendu la directive de notre supérieur hiérarchique pour ne pas avoir à l'exécuter, cet infiniment petit de la résistance se déploie à travers mille stratégies aussi discrètes qu'efficaces. Or, ces micro-résistances ne rentrent ni dans la catégorie de la contestation légale ni dans celle de l'action extra-légale, qui partagent leur caractère public et collectif. La conflictualité sociale se loge parfois dans les détails du quotidien, et ne se réduit donc pas aux manifestations de masse ni aux spectaculaires actions de désobéissance civile.

---

## Notes

[1] Comité Invisible, *À nos amis*, Paris, La Fabrique, 2014, p. 11

[2] *Ibid.*, p. 205

[3] *Ibid.*, p. 207

[4] *Ibid.*, p. 174

[5] *Ibid.*, p. 186

[6] Cf. par exemple Michel Pigenet, Danielle Tartakowsky (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012.

[7] Cf. par exemple Lilian Mathieu, *La démocratie protestataire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011 ; Daniel Cefaï, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte, 2007.

[8] Annie Collovald, *Le « populisme du FN », un dangereux contresens*, Bellecombe-en-Bauges, Croquant, 2004.

[9] Sophie Bérout et al., *La lutte continue ? Les conflits du travail dans la France contemporaine*, Broissieux, Le Croquant, 2008.

[10] Olivier Fillieule, Danielle Tartakowsky, *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, p. 45.

[11] Hakim Bey, *Zone d'autonomie temporaire*, Paris, L'Eclat, 1997.

[12] Cf.

<http://www.franceinfo.fr/vie-quotidienne/environnement/article/decouvrez-la-carte-des-projets-contestes-par-les-associations-ecologistes-620211> (consulté le 21 mai 2015).

[13] Suite à sa rencontre avec Gandhi, en 1937, le professeur de philosophie et militant non-violent Lanza del Vasto crée en Charente, en 1948, la première communauté rurale de l'Arche, sur le modèle des *ashrams* gandhiens.

[14] Emmené par le philosophe militant Joseph Pyronnet, ce groupe de réfractaires à la guerre d'Algérie manifesta plusieurs fois devant les prisons où étaient retenus les objecteurs de conscience, et ce malgré l'interdiction. Avec la grève de la faim du militant pacifiste Louis Lecoin, leurs actions aboutirent à la reconnaissance légale du statut d'objecteur de conscience par l'État français, en décembre 1963. Cf. Erica Fraters, *Réfractaires à la guerre d'Algérie avec l'Action civique non-violente 1959-1963*, Paris, Syllepse, 2005.

[15] Lilian Mathieu, *Les années 70, un âge d'or des luttes ?*, Paris, Textuel, 2009.

[16] François Cusset, *La décennie. Le grand cauchemar des années 1980*, Paris, La Découverte, 2008.

[17] James C. Scott, *La domination et les arts de la résistance. Fragments d'un discours subalterne*, Paris, Editions Amsterdam, 2009.

[18] Alf Lüdtke, *Des ouvriers dans l'Allemagne du XX<sup>e</sup> siècle. Le quotidien des dictatures*, Paris, L'Harmattan, 2000.